

TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

LE 24 MARS 2017

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au www.powerfinancial.com, le site Web www.sedar.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés

financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. De plus, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (les états financiers consolidés de 2016 ou les états financiers) et les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Aperçu

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de gestion et de portefeuille diversifiée qui exerce des activités importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. De plus, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent conjointement une participation donnant le contrôle dans Pargesa, une société de portefeuille qui, par l'entremise de sa filiale GBL, met l'accent sur un nombre restreint de participations importantes ainsi que sur des investissements de type « incubateur » et axés sur le « pilier financier ». Lifeco (TSX : GWO) et IGM (TSX : IGM) sont des sociétés ouvertes cotées à la Bourse de Toronto. Pargesa est une société ouverte cotée à la Bourse de la Suisse (SIX : PARG).

LIFECO

Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers détenant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, les services de retraite et de gestion de placements, la gestion d'actifs et la réassurance.

Au 31 décembre 2016, la Financière Power et IGM détenaient respectivement 67,9 % et 4,0 % des actions ordinaires de Lifeco, correspondant à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la participation dans les compagnies d'assurance-vie est limitée à 65 %.

FINANCIÈRE IGM

IGM est une société de services financiers qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, lesquelles exercent leurs activités de façon distincte principalement au sein du secteur des services-conseils financiers.

Au 31 décembre 2016, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient respectivement 61,5 % et 3,8 % des actions ordinaires d'IGM. La participation de la Financière Power dans IGM a augmenté de 1,1 %, passant de 60,4 % au 31 décembre 2015 à 61,5 % au 31 décembre 2016, étant donné qu'IGM a procédé au rachat de ses actions ordinaires puis à leur annulation.

Le 29 décembre 2016 et le 5 janvier 2017, Placements Mackenzie, une filiale d'IGM, a conclu des ententes en vue d'acquérir, dans le cadre de deux transactions distinctes, une participation de 13,9 % dans China Asset Management Co., Ltd., une société de gestion de fonds en Chine, pour une contrepartie totale d'environ 64,7 M\$ (3,3 G¥). Conformément aux modalités de ces ententes, Placements Mackenzie a effectué un dépôt de 193 M\$ (1,0 G¥). Le 5 janvier 2017, la société mère de la Financière Power, Power Corporation, a également conclu une entente en vue d'acquérir une participation additionnelle de 3,9 % dans China AMC pour 179 M\$ (936 M¥). À la clôture, Power Corporation et Placements Mackenzie détiendront une participation combinée de 27,8 % dans China AMC. Les transactions devraient se conclure au cours du premier semestre de 2017 et sont assujetties aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires de la Chine.

PARGESA ET GBL

Power Financial Europe B.V., une filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco. Au 31 décembre 2016, Parjointco détenait une participation de 55,5 % dans Pargesa, ce qui représente 75,4 % des droits de vote.

Pargesa est une société de portefeuille qui, au 31 décembre 2016, détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représente 51,9 % des droits de vote. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles (EBR : GBLB).

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de GBL comprenait principalement des placements dans Imerys – produits minéraux de spécialités industriels (EPA : NK); LafargeHolcim – ciment, granulats et béton (SIX : HOLN et EPA : LHN); SGS – contrôle, vérification et certification (SIX : SGSN); adidas – conception et distribution de vêtements de sport (XETR : ADS); Pernod Ricard – vins et spiritueux (EPA : RI); Umicore – technologie des matériaux et recyclage (EBR : UMI); ainsi que Total – pétrole, gaz et énergies de remplacement (EPA : FP).

En plus de ces participations, qui représentent 88 % de son portefeuille calculé selon la valeur de marché, GBL investit dans les secteurs suivants :

- Les investissements de type « incubateur », composés de participations plus modestes dans un nombre restreint de sociétés cotées et non cotées en Bourse susceptibles de devenir des actifs stratégiques au fil du temps. GBL vise à devenir un actionnaire clé de ces sociétés et, pour ce qui est des moyennes entreprises, elle entend éventuellement détenir une participation majoritaire;
- Le « pilier financier », composé de participations majoritaires dans des fonds d'actions de sociétés fermées, des fonds de titres d'emprunt et des fonds thématiques.

En 2016, GBL a vendu 43,5 millions d'actions de Total, ce qui représente une participation de 1,8 % dans Total, et 42,7 millions d'actions d'Engie, ce qui représente une participation de 1,8 % dans Engie. Le profit net de GBL découlant de ces ventes s'est établi à 721 M€.

Au 31 décembre 2016, la valeur de l'actif net de Pargesa s'établissait à 8 884 M FS, comparativement à 7 970 M FS au 31 décembre 2015.

PORTAG3

En octobre 2016, la Financière Power, conjointement avec Lifeco et IGM, a annoncé la constitution d'un nouveau fonds d'investissement, Portag3 Ventures Limited Partnership, dont l'objectif principal est de soutenir des entreprises en démarrage offrant des services financiers novateurs.

Au quatrième trimestre de 2016, Portag3 a investi dans Diagram, une plateforme de lancement pour des entreprises axées sur la technologie dans les domaines de l'assurance, des services financiers et des soins de santé. En 2016, Portag3 a également investi dans un certain nombre de placements de portefeuille ciblés. Au 31 décembre 2016, la juste valeur du placement direct de la Société dans Portag3 était de 10 M\$.

WEALTHSIMPLE

En 2016, la Financière Power a investi un montant additionnel de 16 M\$ dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axée sur la technologie, ce qui porte son placement total à 33 M\$ à la clôture de l'exercice. Au quatrième trimestre de 2016, IGM a procédé à un placement initial de 20 M\$ dans Wealthsimple. Au 31 décembre 2016, les participations de la Financière Power et d'IGM dans Wealthsimple étaient respectivement de 46,5 % et de 22,7 %. Au 31 décembre 2016, l'actif administré de Wealthsimple s'établissait à 795 M\$.

Au cours du premier trimestre de 2017, la Financière Power et IGM ont consenti des avances de 20 M\$ et de 15 M\$, respectivement, à Wealthsimple.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de 2016 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales en exploitation comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Les

états financiers consolidés présentent les résultats financiers de la Financière Power (la société mère) ainsi que de Lifeco et d'IGM (ses filiales en exploitation) après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

Lifeco et IGM sont sous le contrôle de la Financière Power et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Financière Power.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Parjointco est une société de portefeuille contrôlée conjointement par la Financière Power et le groupe Frère. Le seul placement de Parjointco est sa participation dans Pargesa. Le placement de la Financière Power dans Parjointco est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle :

- le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant à l'égard de la quote-part revenant à la Financière Power de l'actif net de Pargesa (fonds propres attribuables aux actionnaires);
- le bénéfice net (la perte nette) de la Financière Power comprend la quote-part lui revenant du bénéfice net (de la perte nette) de Pargesa;
- les autres éléments de bénéfice global de la Financière Power comprennent la quote-part lui revenant des autres éléments de bénéfice global de Pargesa.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société :

CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE	BÉNÉFICE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	TEST DE DÉPRÉCIATION	REPRISE D'UNE PERTE DE VALEUR
Participation donnant le contrôle dans l'entité	■ Consolidation	■ Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle	■ Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans	■ Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise ■ Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Influence notable ou contrôle conjoint	■ Méthode de la mise en équivalence	■ Quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global	■ La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation	■ Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Participations en portefeuille ne donnant pas le contrôle	■ Disponibles à la vente	■ Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions ■ Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global ■ Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant	■ Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement ■ Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur ■ Une diminution du prix de l'action à la suite d'une charge pour perte de valeur donne lieu à une dépréciation additionnelle	■ Un recouvrement ultérieur de la valeur ne donnera pas lieu à une reprise

Au 31 décembre 2016, les placements de la Société se présentaient comme suit :

PLACEMENTS	INTÉRÊT ÉCONOMIQUE EN POURCENTAGE	TYPE DE PLACEMENT	MÉTHODE COMPTABLE
Lifeco ^[1]	67,9	Participation donnant le contrôle	Consolidation
IGM ^[2]	61,5	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Pargesa ^[3]	27,8	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Wealthsimple ^[4]	46,5	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence

[1] IGM détient également une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[2] La Great-West détient également une participation de 3,8 % dans IGM.

[3] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[4] IGM détient également une participation de 22,7 % dans Wealthsimple.

Au 31 décembre 2016, les placements de Pargesa se présentaient comme suit :

PLACEMENTS	INTÉRÊT ÉCONOMIQUE EN POURCENTAGE	TYPE DE PLACEMENT	MÉTHODE COMPTABLE
GBL	50,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Imerys	53,9	Participation donnant le contrôle	Consolidation
LafargeHolcim	9,4	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
SGS	16,2	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
adidas	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Pernod Ricard	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Umicore	17,0	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Total	0,7	Placement de portefeuille	Disponible à la vente

Ce résumé de la présentation comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes aux états financiers consolidés de 2016 de la Société qui suivent :

- Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (note 2);
- Placements (note 5);
- Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées (note 7);
- Goodwill et immobilisations incorporelles (note 10);
- Participations ne donnant pas le contrôle (note 19).

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires comprend ce qui suit :

- le **bénéfice net ajusté** attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires;
- les **autres éléments**, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Les autres éléments comprennent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments par une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement. Les autres éléments sont présentés et décrits ci-après, dans une rubrique distincte de la présente revue de la performance financière.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice net ajusté, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des activités courantes sont exclus de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour obtenir un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power – Sommaire des résultats – États non consolidés résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

Dans la présente revue de la performance financière, la Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Selon ce mode de présentation, les participations de la Financière Power dans Lifeco et IGM sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux IFRS. Toutefois, elle est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation. Des rapprochements entre le mode de présentation non conforme aux IFRS et la présentation conforme aux IFRS figurent ailleurs dans la présente revue de la performance financière.

Résultats de la Corporation Financière Power

SOMMAIRE DES RÉSULTATS - ÉTATS NON CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, soit le bénéfice net ajusté, les autres éléments, le bénéfice net ajusté par action et les autres éléments par action, et des mesures financières conformes aux IFRS, soit le bénéfice net et le bénéfice net par action. Dans cette section, les apports de Lifeco et d'IGM au bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Financière Power sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Bénéfice net ajusté ^[1]		
Lifeco	1 790	1 862
IGM	452	474
Pargesa	119	112
	2 361	2 448
Activités propres	(132)	(77)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(124)	(130)
Bénéfice net ajusté ^[2]	2 105	2 241
Autres éléments ^[3]		
IGM	21	(15)
Pargesa	(207)	93
	(186)	78
Bénéfice net ^[2]	1 919	2 319
Bénéfice par action – de base ^[2]		
Bénéfice net ajusté	2,95	3,14
Autres éléments	(0,26)	0,11
Bénéfice net	2,69	3,25

[1] Auparavant décrit comme le « bénéfice d'exploitation ». Pour obtenir un rapprochement de chaque composante du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, et du bénéfice net, se reporter à la section Apport au bénéfice net ajusté ci-dessous.

[2] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires.

[3] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

BÉNÉFICE NET

(attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 919 M\$ (2,69 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 2 319 M\$ (3,25 \$ par action) pour la période correspondante de 2015, soit une diminution de 17,2 % par action.

Une analyse des résultats de la Société est présentée aux sections Apport au bénéfice net ajusté, Activités propres de la Financière Power et Autres éléments ci-dessous.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

(attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 2 105 M\$ (2,95 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 2 241 M\$ (3,14 \$ par action) pour la période correspondante de 2015, soit une diminution de 6,1 % par action.

APPORT AU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ - LIFECO, IGM ET PARGESA

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice net ajusté de Lifeco, d'IGM et de Pargesa a diminué de 3,6 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, par rapport à la période correspondante de 2015, passant de 2 448 M\$ à 2 361 M\$.

Lifeco

L'apport de Lifeco au bénéfice net ajusté de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffré à 1 790 M\$, comparativement à 1 862 M\$ pour la période correspondante de 2015.

- Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco s'est chiffré à 2 641 M\$ (2,668 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 2 762 M\$ (2,774 \$ par action) pour la période correspondante de 2015, soit une diminution de 3,8 % par action. Même si, à la clôture de l'exercice, le bénéfice net de l'exploitation canadienne et de l'exploitation européenne avait augmenté par rapport à 2015, le bénéfice a subi l'influence défavorable des fluctuations des devises, plus particulièrement de l'affaiblissement de la livre sterling, et de la diminution du bénéfice au sein de l'exploitation américaine.
- Sommaire du bénéfice net de Lifeco par secteur :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
CANADA		
Assurance individuelle	345	307
Gestion du patrimoine	436	479
Assurance collective	400	432
Exploitation générale canadienne	37	(23)
	1 218	1 195
ÉTATS-UNIS		
Services financiers	333	384
Gestion d'actifs	(52)	32
Exploitation générale américaine	(32)	(7)
	249	409
EUROPE		
Assurance et rentes	927	886
Réassurance	277	313
Exploitation générale européenne	(4)	(25)
	1 200	1 174
EXPLOITATION GÉNÉRALE DE LIFECO	(26)	(16)
Bénéfice net^[1]	2 641	2 762

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

Apport de Lifeco à la Financière Power :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Participation directe moyenne [%]	67,6	67,3
Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net de la Financière Power	1 790	1 862

CANADA

Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffré à 1 218 M\$, comparativement à 1 195 M\$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de l'apport des placements et à la baisse de l'impôt sur le bénéfice, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et par des résultats moins favorables au chapitre de la morbidité.

ÉTATS-UNIS

Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffré à 188 M\$ US (249 M\$ CA), comparativement à 318 M\$ US (409 M\$ CA) pour la période correspondante de 2015. Le bénéfice net du quatrième trimestre de 2016 comprend des coûts de restructuration de 15 M\$ US (20 M\$ CA) liés à l'unité Gestion d'actifs. En excluant ces coûts de restructuration, le bénéfice net a diminué de 115 M\$ US (140 M\$ CA). Cette diminution découle principalement

de la baisse de l'apport des placements et de la diminution des honoraires nets pour l'unité Gestion d'actifs de Lifeco. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par la hausse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et par la baisse de l'impôt sur le bénéfice découlant du choix de la direction de réclamer des crédits pour impôt étranger.

EUROPE

Le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est chiffré à 1 200 M\$, comparativement à 1 174 M\$ pour la période correspondante de 2015. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et à la hausse de l'apport des placements, facteurs partiellement contrebalancés par des résultats moins favorables au chapitre de la morbidité et par l'incidence des fluctuations des devises.

Financière IGM

L'apport d'IGM au bénéfice net ajusté de la Financière Power s'est établi à 452 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 474 M\$ pour la période correspondante de 2015.

- Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM s'est chiffré à 737 M\$ (3,05 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 796 M\$ (3,21 \$ par action) pour la période correspondante de 2015, soit une diminution de 5,0 % par action attribuable à la diminution de l'apport de chacun des secteurs d'IGM.
- Le tableau suivant présente le bénéfice net ajusté avant intérêts et impôt des secteurs d'IGM et le bénéfice net ajusté (des mesures non conformes aux IFRS respectivement décrites par IGM comme le « bénéfice avant intérêts et impôt » et le « bénéfice d'exploitation ») ainsi que le bénéfice net attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Groupe Investors	736	761
Mackenzie	171	216
Exploitation générale et autres	132	140
Bénéfice net ajusté (avant intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres)	1 039	1 117
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres	(302)	(321)
Bénéfice net ajusté ^[1]	737	796
Autres éléments	34	(24)
Bénéfice net ^[1]	771	772

[1] Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

Apport d'IGM à la Financière Power :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Participation directe moyenne [%]	61,3	59,6
Apport aux éléments suivants de la Financière Power :		
Bénéfice net ajusté	452	474
Autres éléments	21	(15)
	473	459

GRUPE INVESTORS

Le bénéfice net ajusté a diminué pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, par rapport à la période correspondante de 2015, en raison des éléments suivants :

- Une hausse des charges autres que les commissions principalement attribuable au soutien du réseau de conseillers et à d'autres initiatives de développement des affaires, ainsi qu'une hausse des commissions;
- Partiellement contrebalancées par une augmentation des honoraires principalement attribuable à la hausse de 1,5 % de l'actif quotidien moyen des fonds communs de placement et à l'augmentation des honoraires tirés des produits d'assurance.

MACKENZIE

Le bénéfice net ajusté a diminué pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, par rapport à la période correspondante de 2015, en raison des éléments suivants :

- Une diminution des produits tirés des honoraires de gestion principalement attribuable à la diminution de 8,3 % de l'actif géré moyen, par rapport à la période correspondante de 2015, laquelle a été contrebalancée en partie par une augmentation du taux moyen des honoraires de gestion et par une hausse des charges autres que les commissions;
- Partiellement contrebalancée par une diminution des commissions principalement attribuable à la diminution de l'actif moyen des fonds communs de placement pour la période considérée et à la diminution des montants versés au titre des commissions de vente différées au cours des dernières années.

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré :

31 DÉCEMBRE [EN MILLIARDS DE DOLLARS]	2016	2015
Groupe Investors	81,2	74,9
Mackenzie	64,0	61,7
Exploitation générale et autres ^[1]	(3,4)	(3,0)
Total	141,8	133,6

[1] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom du Groupe Investors et d'Investment Planning Counsel.

Le tableau suivant présente le total de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement :

[EN MILLIARDS DE DOLLARS]	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Groupe Investors	79,7	78,1	75,8	73,5	75,3	75,4	76,8	75,5
Mackenzie	50,5	49,6	47,8	46,7	48,5	49,2	50,6	50,5
Exploitation générale et autres ^[1]	4,5	4,5	4,3	4,2	4,0	4,0	4,0	3,9
Total	134,7	132,2	127,9	124,4	127,8	128,6	131,4	129,9

[1] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom du Groupe Investors et d'Investment Planning Counsel.

Pargesa

L'apport de Pargesa au bénéfice net ajusté de la Financière Power s'est établi à 119 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à 112 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les composantes du bénéfice net ajusté (décrit par Pargesa comme le « bénéfice d'exploitation ») et du bénéfice net de Pargesa s'établissent comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN MILLIONS DE FRANCS SUISSES]	2016	2015
Apport des principales participations		
Quote-part du bénéfice de :		
Imerys	112	102
Lafarge ^[1]	–	13
Dividendes de :		
LafargeHolcim ^[1]	45	–
SGS	41	37
Total	28	85
Engie	26	26
Pernod Ricard	21	20
Umicore	14	8
adidas	11	2
	298	293
Apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement	38	14
Charges financières, montant net	8	34
Autre bénéfice d'exploitation tiré des activités des sociétés de portefeuille	6	–
Frais généraux et impôt	(29)	(33)
Bénéfice net ajusté	321	308
Autres éléments	(353)	330
Bénéfice net (perte nette)	(32)	638

[1] Lafarge a fourni un apport au bénéfice de Pargesa jusqu'au 30 juin 2015. LafargeHolcim a commencé à fournir un apport au bénéfice de Pargesa au deuxième trimestre de 2016.

Apport de Pargesa à la Financière Power :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS]	2016	2015
Participation directe moyenne [%]	27,8	27,8
Apport aux éléments suivants de la Financière Power :		
Bénéfice net ajusté	119	112
Autres éléments	(207)	93
	(88)	205

Les taux de change moyens pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 étaient les suivants :

	2016	2015	VARIATION EN %
Euro/FS	1,09	1,07	1,9
FS/\$ CA	1,35	1,33	1,5

Une grande part du bénéfice de Pargesa est composée de dividendes provenant de ses placements :

- LafargeHolcim (premier dividende déclaré au deuxième trimestre de 2016);
- SGS (déclarés au premier trimestre);
- Total (déclarés aux deuxième, troisième et quatrième trimestres);
- Engie (déclarés aux deuxième et troisième trimestres);
- Pernod Ricard (déclarés aux deuxième et quatrième trimestres);
- Umicore (déclarés aux deuxième et troisième trimestres);
- adidas (déclarés au deuxième trimestre).

La variation du bénéfice net ajusté de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- La fusion LafargeHolcim, qui a pris effet le 10 juillet 2015. Depuis cette date, le placement dans LafargeHolcim est comptabilisé comme étant disponible à la vente. Au deuxième trimestre de 2016, la quote-part revenant à Pargesa d'un dividende provenant de LafargeHolcim s'établissait à 45 M FS. Pour l'exercice 2015, Pargesa avait comptabilisé une quote-part du bénéfice de Lafarge de 13 M FS.
- Une diminution des dividendes de Total à la suite de cessions de Total.
- Des profits sans effet de trésorerie de 31 M FS compris dans les charges financières, montant net, attribuables à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés liés aux débentures convertibles et échangeables émises par GBL, comparativement à des profits sans effet de trésorerie de 56 M FS pour la période correspondante de 2015.
- Une augmentation de 24 M FS de l'apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement.

ACTIVITÉS PROPRES

Les activités propres incluent les produits tirés (pertes sur) des placements, les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Produits tirés (pertes sur) des placements		
Portag3 et Wealthsimple	(21)	(3)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les profits (pertes) de change et les autres éléments	3	24
	(18)	21
Charges d'exploitation et autres charges		
Charges d'exploitation	(77)	(70)
Charges financières	(18)	(17)
Amortissement	(2)	(2)
Impôt ^[1]	(17)	(9)
	(114)	(98)
Activités propres	(132)	(77)

[1] Comprend principalement la retenue d'impôt à la source payable lors du rapatriement de la trésorerie détenue par Power Financial Europe B.V. au sein de la Financière Power.

AUTRES ÉLÉMENTS

Le tableau suivant présente les autres éléments de la Société :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
IGM		
Réduction des estimations d'impôt	21	–
Charges de restructuration	–	(15)
Pargesa		
Total – profits à la cession partielle	175	57
LafargeHolcim – charges pour perte de valeur	(360)	–
Lafarge – reprise des charges pour perte de valeur	–	88
Lafarge – charges pour perte de valeur et de restructuration	–	(23)
Imerys – charges pour perte de valeur et de restructuration	–	(26)
Engie – charges pour perte de valeur et perte à la cession partielle	(15)	–
Autres (charges) produits	(7)	(3)
	(186)	78

Pour 2016, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

Financière IGM**QUATRIÈME TRIMESTRE**

- Réduction de 21 M\$ des estimations d'impôt : comprend une réduction des estimations d'impôt relatives à certaines déclarations de revenus.

Pargesa**PREMIER TRIMESTRE**

- Total – profit à la cession partielle de 101 M\$: GBL a cédé une participation de 1,1 % dans Total.
- LafargeHolcim – charge pour perte de valeur de 308 M\$: une charge sans effet de trésorerie de 1 443 M€ comptabilisée par GBL en raison d'une baisse considérable du cours de l'action de LafargeHolcim.
- Engie – charge pour perte de valeur de 9 M\$: une charge sans effet de trésorerie comptabilisée par GBL.

DEUXIÈME TRIMESTRE

- LafargeHolcim – charge pour perte de valeur de 52 M\$: une charge sans effet de trésorerie de 239 M€ comptabilisée par GBL en raison d'une baisse additionnelle du cours de l'action de LafargeHolcim, lequel est passé de 41,28 € au 31 mars 2016 à 37,10 € au 30 juin 2016.

QUATRIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle de 74 M\$: GBL a cédé une participation additionnelle de 0,7 % dans Total.
- Engie – charge pour perte de valeur et perte à la cession partielle de 6 M\$: incidence nette comptabilisée par GBL d'une charge sans effet de trésorerie et d'une perte à la cession partielle d'une participation de 1,8 % dans Engie.

Pour 2015, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

Financière IGM**QUATRIÈME TRIMESTRE**

- Charges de restructuration de 15 M\$: reflétant les indemnités de départ et les paiements à des tiers liés à l'abandon de certaines activités de gestion de placements ainsi que des services administratifs de tiers relatifs à Mackenzie et au Groupe Investors.

Pargesa**PREMIER TRIMESTRE**

- Total – profit à la cession partielle de 9 M\$: GBL a cédé une participation de 0,1 % dans Total.

DEUXIÈME TRIMESTRE

- Lafarge – reprise des charges pour perte de valeur de 80 M\$: représentant la reprise partielle des charges pour perte de valeur auparavant comptabilisées par GBL à l'égard de son placement dans Lafarge, dans le cadre de la fusion de cette dernière avec Holcim.
- Lafarge – charges pour perte de valeur et de restructuration de 23 M\$: représentant les autres éléments comptabilisés par Lafarge, lesquels comprennent des charges pour perte de valeur et des charges comptabilisées dans le cadre de la fusion avec Holcim.

TROISIÈME TRIMESTRE

- Lafarge – reprise des charges pour perte de valeur de 8 M\$: tel qu'il est décrit précédemment lorsqu'il est question du deuxième trimestre.

QUATRIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle de 48 M\$: GBL a cédé une participation additionnelle de 0,4 % dans Total.
- Imerys – charges pour perte de valeur et de restructuration de 26 M\$: une charge représentant les autres éléments comptabilisés par Imerys, lesquels comprennent une charge pour perte de valeur à l'égard de sa division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière et des charges de restructuration liées à l'intégration des activités de S&B (S&B est un fournisseur de produits minéraux à l'échelle mondiale).

Situation financière

BILANS CONSOLIDÉS (résumés)

Le bilan résumé de Lifeco et d'IGM et le bilan non consolidé de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan non consolidé, qui n'est pas présenté conformément aux IFRS, et du bilan consolidé résumé de la Société au 31 décembre 2016.

	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	AJUSTEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION ET AUTRES ^[1]	FINANCIÈRE POWER BILANS CONSOLIDÉS	
					31 DÉCEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015 ^[2]
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	842	3 259	611	(316)	4 396	4 188
Placements	76	159 276	8 208	184	167 744	166 012
Participation dans Lifeco	13 536	–	889	(14 425)	–	–
Participation dans IGM	2 866	361	–	(3 227)	–	–
Participation dans Parjointco	2 811	–	–	–	2 811	2 610
Participations dans les autres entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	–	259	–	33	292	295
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	10 781	–	–	10 781	15 512
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	5 627	–	–	5 627	5 131
Autres actifs	122	9 997	1 263	(90)	11 292	10 495
Immobilisations incorporelles	–	3 972	1 994	–	5 966	5 983
Goodwill	–	5 977	2 660	637	9 274	9 210
Participation pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	200 403	–	–	200 403	198 194
Total de l'actif	20 253	399 912	15 625	(17 204)	418 586	417 630
PASSIF						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	157 949	–	–	157 949	160 745
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	7 721	–	7 721	7 092
Déventures et autres instruments d'emprunt	250	5 980	1 325	(42)	7 513	6 927
Autres passifs	522	10 572	1 832	(142)	12 784	12 392
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	200 403	–	–	200 403	198 194
Total du passif	772	374 904	10 878	(184)	386 370	385 350
FONDS PROPRES						
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 514	150	(2 664)	2 580	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 901	19 488	4 597	(24 085)	16 901	16 893
Participations ne donnant pas le contrôle ^[3, 4]	–	3 006	–	9 729	12 735	12 807
Total des fonds propres	19 481	25 008	4 747	(17 020)	32 216	32 280
Total du passif et des fonds propres	20 253	399 912	15 625	(17 204)	418 586	417 630

[1] Les ajustements liés à la consolidation et autres comprennent les éliminations et les reclassements.

[2] Les chiffres correspondants ont été ajustés de manière rétrospective, comme il est expliqué à la note 16 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

[3] En ce qui concerne les données relatives à Lifeco, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le surplus attribuable au compte de participation de filiales.

[4] En ce qui concerne les données relatives aux ajustements liés à la consolidation, les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 418,6 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 417,6 G\$ au 31 décembre 2015, principalement en raison de l'incidence de la fluctuation favorable des marchés et de la croissance des nouvelles affaires, facteurs essentiellement contrebalancés par l'incidence des fluctuations des devises.

Le passif a augmenté pour s'établir à 386,4 G\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 385,4 G\$ au 31 décembre 2015, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco :

- Les déventures et autres instruments d'emprunt se sont établis à 7 513 M\$, soit une augmentation de 0,6 G\$, essentiellement en raison de l'émission par Lifeco d'obligations de premier rang de 10 ans pour un montant de 500 M€.

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont diminué de 2,8 G\$, ce qui s'explique principalement par le raffermissement du dollar canadien par rapport à la livre sterling, à l'euro et au dollar américain, partiellement contrebalancé par l'incidence des nouvelles affaires et des ajustements liés à la juste valeur.

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 2,2 G\$, principalement en raison de l'incidence combinée des hausses de la valeur de marché et des produits de placement de 13,0 G\$, essentiellement contrebalancée par l'incidence des fluctuations des devises de 10,6 G\$ et par des retraits nets de 0,5 G\$.

BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidée ci-dessous, Lifeco et IGM sont présentées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, rehaussent l'information fournie dans cette revue de la performance financière et aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power, lesquels comprennent ses participations dans Lifeco et IGM comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

31 DÉCEMBRE	2016	2015 ^[1]
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[2]	842	870
Participation dans Lifeco	13 536	13 746
Participation dans IGM	2 866	2 808
Participation dans Parjointco	2 811	2 610
Placements (y compris les placements dans Portag3 et Wealthsimple)	76	55
Autres actifs	122	123
Total de l'actif	20 253	20 212
PASSIF		
Débetures	250	250
Autres passifs	522	489
Total du passif	772	739
FONDS PROPRES		
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 901	16 893
Total des fonds propres	19 481	19 473
Total du passif et des fonds propres	20 253	20 212

[1] Les chiffres correspondants ont été ajustés de manière rétrospective, comme il est expliqué à la note 16 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

[2] Dans ces bilans non consolidés, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 341 M\$ (478 M\$ au 31 décembre 2015) dont l'échéance est supérieure à trois mois. Conformément aux IFRS, ceux-ci sont classés dans les placements dans les états financiers consolidés de 2016.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 842 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 870 M\$ à la fin de décembre 2015. Les dividendes déclarés par la Société pour le quatrième trimestre et versés le 1^{er} février 2017 se sont chiffrés à 311 M\$ et sont inclus dans

les autres passifs. Les dividendes déclarés par IGM pour le quatrième trimestre et reçus par la Société le 31 janvier 2017 se sont chiffrés à 83 M\$ et sont inclus dans les autres actifs (pour obtenir plus de détails, se reporter à la section États non consolidés des flux de trésorerie présentée plus loin).

Participations dans Lifeco, IGM et Parjointco

La valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, a augmenté pour s'établir à 19 213 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 19 164 M\$ au 31 décembre 2015 :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début de l'exercice	13 746	2 808	2 610	19 164
Quote-part du bénéfice net ajusté	1 790	452	119	2 361
Quote-part des autres éléments	–	21	(207)	(186)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(990)	(35)	379	(646)
Dividendes	(926)	(333)	(75)	(1 334)
Autres, incluant principalement l'incidence des variations des participations	(84)	(47)	(15)	(146)
Valeur comptable au 31 décembre 2016	13 536	2 866	2 811	19 213

FONDS PROPRES

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de la Société consistent en dix séries d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe et à dividende non cumulatif, en deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, et en deux séries d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif d'un montant en capital déclaré total de 2 580 M\$ au 31 décembre 2016 (soit le même montant qu'au 31 décembre 2015). Toutes les séries d'actions sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie uniquement au gré de la Société à partir de dates déterminées.

Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, en circulation de la Société ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q.

Les modalités des actions privilégiées de premier rang en circulation sont décrites à la note 17 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 16 901 M\$ au 31 décembre 2016, comparativement à 16 893 M\$ au 31 décembre 2015 :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, au début de l'exercice	16 893	14 362
Variation des bénéfices non distribués		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 043	2 449
Dividendes déclarés	(1 244)	(1 193)
Incidence des variations des participations dans les filiales et autres	(156)	(137)
	643	1 119
Variations des réserves		
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Écarts de change	(1 004)	1 370
Réévaluation des placements et couvertures de flux de trésorerie	93	(184)
Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies	(127)	105
Quote-part de Pargesa et d'autres entreprises associées	387	60
Rémunération fondée sur des actions	15	–
	(636)	1 351
Émission d'actions ordinaires (30 980 actions en 2016 et 1 515 000 actions en 2015) aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société ^[1]	1	61
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires aux 31 décembre	16 901	16 893

[1] Émises pour une contrepartie de 49 M\$ en 2015 et incluant un montant de 12 M\$ représentant les charges cumulatives liées à ces options.

La valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 23,69 \$ au 31 décembre 2016, soit le même montant qu'au 31 décembre 2015.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

À la date de la présente revue de la performance financière, 713 288 699 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 713 238 680 au 31 décembre 2015. À la date de la présente revue, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 10 390 609 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 7 décembre 2016, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 3 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou de toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.

Flux de trésorerie**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE** (résumés)

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco et d'IGM et les flux de trésorerie non consolidés de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau présente un rapprochement des états non consolidés des flux de trésorerie, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, et des états consolidés résumés des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	AJUSTEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION ET AUTRES	FINANCIÈRE POWER FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	
					2016	2015
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :						
Activités d'exploitation	1 245	6 254	737	(1 336)	6 900	5 783
Activités de financement	(1 230)	(1 045)	(75)	1 335	(1 015)	(2 039)
Activités d'investissement	(43)	(4 565)	(1 034)	163	(5 479)	(3 844)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	(198)	–	–	(198)	299
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(28)	446	(372)	162	208	199
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	870	2 813	983	(478)	4 188	3 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	842	3 259	611	(316)	4 396	4 188

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consolidés ont augmenté de 208 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à une augmentation de 199 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 6 900 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 5 783 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société et les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 015 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 2 039 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 5 479 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 3 844 M\$ pour la période correspondante de 2015.

La Société a diminué son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de trois mois, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 137 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 33 M\$ pour la période correspondante de 2015.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de (pertes sur) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie de la Financière Power, la société mère.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 043	2 449
Éléments d'ajustement		
Bénéfices de Lifeco, d'IGM et de Parjointco non reçus en espèces	(841)	(1 251)
Perte sur les placements dans Portag3 et Wealthsimple	21	3
Autres	22	28
	1 245	1 229
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(125)	(130)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 106)	(1 046)
Émission d'actions ordinaires	1	49
	(1 230)	(1 127)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements dans Portag3 et Wealthsimple	(27)	(17)
Acquisition d'autres placements et autres éléments	(16)	(1)
	(43)	(18)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(28)	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	870	786
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	842	870

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 28 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à une augmentation de 84 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 1 245 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 1 229 M\$ pour la période correspondante de 2015.

■ Les dividendes déclarés par Lifeco sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 1,3840 \$ par action, comparativement à 1,3040 \$ par action pour la période correspondante de 2015. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé des dividendes de Lifeco d'un montant de 926 M\$, comparativement à 873 M\$ pour la période correspondante close le 31 décembre 2015. Le 9 février 2017, Lifeco a annoncé une augmentation de 6 % du dividende trimestriel versé sur ses actions ordinaires, qui passera de 0,3460 \$ à 0,3670 \$ par action et sera payable le 31 mars 2017.

■ Les dividendes déclarés par IGM sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 2,25 \$ par action, soit le même montant qu'à la période correspondante de 2015. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a reçu des dividendes d'IGM d'un montant de 333 M\$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2015.

■ Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre se clôturant le 30 juin. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2016 s'est chiffré à 2,38 FS par action au porteur, comparativement à 2,27 FS en 2015. La Société a reçu des dividendes de Parjointco d'un montant de 75 M\$ (56 M FS) en 2016, comparativement à 69 M\$ (53 M FS) pour la période correspondante de 2015.

Les activités de financement de la Société ont donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 1 230 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1127 M\$ pour la période correspondante de 2015, et elles comprenaient ce qui suit :

- Le versement de dividendes par la Société sur les actions privilégiées et les actions ordinaires d'un montant de 1 231 M\$, comparativement à 1 176 M\$ pour la période correspondante de 2015. Les dividendes déclarés par la Société sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont totalisé 1,57 \$ par action, comparativement à 1,49 \$ par action pour la période correspondante de 2015.

- L'émission d'actions ordinaires de la Société pour un montant de 1 M\$, en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, comparativement à une émission d'un montant de 49 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 43 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 18 M\$ pour la période correspondante de 2015.

Gestion du capital

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de ses

plans de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débetures. Les conseils d'administration des filiales de la Société, de même que ceux de Pargesa et de GBL, sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

La Société détient des positions dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des titres à revenu fixe afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités. À l'exception des débetures et autres instruments d'emprunt, le capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées perpétuelles, les débetures, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source de capitaux permanente et efficiente, conformément à sa stratégie qui consiste à maintenir un niveau d'endettement relativement faible.

Dans le tableau qui suit, la structure du capital consolidé reflète la consolidation des filiales de la Société. La structure du capital consolidé de la Société comprend les débetures et autres instruments d'emprunt de ses filiales consolidées. Les débetures et autres instruments d'emprunt émis par Lifeco et IGM sont sans recours pour la Société. Les actions privilégiées perpétuelles et le total des fonds propres représentaient 81 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2016.

31 DÉCEMBRE	2016	2015
DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT		
Financière Power	250	250
Lifeco	5 980	5 395
IGM	1 325	1 325
Ajustements liés à la consolidation	(42)	(43)
	7 513	6 927
ACTIONS PRIVILÉGIÉES		
Financière Power	2 580	2 580
Lifeco	2 514	2 514
IGM	150	150
	5 244	5 244
FONDS PROPRES		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 901	16 893
Participations ne donnant pas le contrôle ^[1]	10 071	10 143
	26 972	27 036
	39 729	39 207

[1] Représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société, excluant les actions privilégiées de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions privilégiées dans le présent tableau.

En janvier 2017, IGM a émis des débentures à 3,44 % sur 10 ans d'un montant de 400 M\$ ainsi que des débentures à 4,56 % sur 30 ans d'un montant de 200 M\$. IGM se servira du produit net pour aider sa filiale, Placements Mackenzie, à financer une partie importante des acquisitions visant une participation de 13,9 % dans China AMC, une société de gestion de fonds en Chine, et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale de Lifeco, a racheté ses débentures subordonnées à 5,25 % d'un montant de 200 M€ à leur montant en capital plus les intérêts courus.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales et les filiales d'IGM sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire.

NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) aux débentures de la Société est de « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) aux débentures de la Société est de « A (élevée) », avec une tendance stable.

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités

de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-dessous proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La notation « A+ » attribuée aux débentures de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « A (élevée) » attribuée aux débentures de la Société par DBRS correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débenture à long terme notée « A (élevée) » indique que la capacité à l'égard du paiement est appréciable, mais que sa qualité de crédit est inférieure à celle d'une débenture notée « AA » et qu'elle peut être vulnérable aux événements futurs, bien que les facteurs négatifs que la notation « A (élevée) » comporte sont gérables.

Gestion des risques

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui donnant le contrôle de Lifeco et d'IGM. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL sont responsables de la surveillance des risques au sein de leurs sociétés respectives. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance de ses risques et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités. Certains dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation. Pargesa, une société de portefeuille, est assujettie à des risques en raison de la nature de ses activités et des activités de sa filiale directe, GBL. Ces risques sont liés aux risques de crédit, de liquidité et de marché, tels qu'ils sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité globale de gérer les risques d'exploitation liés aux instruments financiers et de surveiller la mise en œuvre et le maintien, par la direction, de politiques et de contrôles en matière de gestion des risques découlant des activités que la Société exerce à titre de société de portefeuille.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants :

- Le comité d'audit s'intéresse aux risques inhérents à la présentation de l'information financière et à la cybersécurité.
- Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.

- Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision évalue les risques en matière de transactions avec des parties liées de la Société.

Un placement dans les titres de la Société de même que les activités qu'exerce la Société comportent certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-dessous et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Le texte qui suit constitue une analyse de certains risques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société, ainsi que sur la valeur de ses fonds propres. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

DÉTENTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le cours des actions de la Financière Power et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Financière Power et de celle des filiales concernées. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales, mais qui ne se rapportaient souvent pas à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

LOIS, RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS

Un grand nombre de lois, de règles et de réglementations gouvernementales, ainsi que de règles boursières s'appliquent à la Société. Les modifications apportées à ces lois, règles et réglementations, ou leur interprétation par des agences gouvernementales ou des tribunaux, pourraient avoir une incidence considérable sur les activités et la situation financière de la Société. Outre le fait qu'elle est tenue de respecter ces lois, règles et réglementations, la Société doit surveiller leur évolution de près, de manière à ce que toute modification à leur égard soit prise en compte dans la gestion de ses activités.

CYBERSÉCURITÉ

La Société est exposée à des risques liés à la cybersécurité, en particulier les cybermenaces qui comprennent, sans s'y limiter, les cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible, ou d'autres brèches touchant le réseau ou la sécurité des technologies de l'information (TI). Ces cybermenaces évoluent constamment. La Société continue de surveiller les menaces pour la cybersécurité, en plus d'améliorer ses mécanismes de protection ainsi que ses procédures de prévention, de détection, d'intervention et de gestion relativement à de telles menaces. Par conséquent, les mesures de protection des TI de la Société sont surveillées et adaptées de façon continue afin de prévenir et de détecter les cyberattaques, puis de les résoudre. D'éventuelles indisponibilités ou brèches pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société ou encore nuire à sa réputation.

RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Financière Power a établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.
- Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses engagements.
- Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
 - Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
 - Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.
 - Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers.

Risque de liquidité

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales (Lifeco et IGM) et de Pargesa ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépendra de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à verser des dividendes à la Financière Power. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Lifeco sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM sont assujettis à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. De plus, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences en matière de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

La Financière Power évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidité et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable. La capacité de la Financière Power à obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2015.

Risque de crédit

Les titres à revenu fixe et les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Financière Power atténue le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Financière Power exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis par le gouvernement canadien ou américain ou garantis par ceux-ci. La Financière Power révisé régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les produits dérivés continuent d'être utilisés conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de la Financière Power, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas satisfaites. La Financière Power évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Financière Power au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés, et la façon dont elle gère ce risque, n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2015.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Financière Power se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe, des produits dérivés et des débetures.

RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses titres à revenu fixe, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée aux fluctuations des cours du change. Afin de se prémunir contre ces fluctuations, la Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture. Au 31 décembre 2016, environ 90 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens.

La Financière Power est exposée au risque de change par l'entremise de Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Les profits et les pertes de change liés à Pargesa sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE PRIX

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de prix.

La gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power n'a pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2015. De plus, la façon dont Lifeco et IGM gèrent le risque lié aux instruments financiers n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2015. Pour obtenir plus de détails sur la gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power, de Lifeco et d'IGM, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

Instrument financiers et autres instruments

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement.

La Société a classé ses actifs et ses passifs comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- Le niveau 1 utilise des données observables sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.

- Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables et il inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction du niveau le plus bas d'une donnée importante par rapport à l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la Société et ses filiales de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Revue de la performance financière

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur de la Société et de ses filiales. Le tableau présente de façon distincte les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente et ceux présentés à la juste valeur. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur

comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les dividendes et les intérêts à verser, et certains autres passifs financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE	2016		2015	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIFS				
Actifs comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	88 283	88 283	86 460	86 460
Disponibles à la vente	11 819	11 819	12 014	12 014
Prêts hypothécaires				
À la juste valeur par le biais du résultat net	339	339	384	384
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	7 673	7 673	6 692	6 692
Disponibles à la vente	182	182	63	63
Immeubles de placement	4 340	4 340	5 237	5 237
Fonds détenus par des assureurs cédants	8 605	8 605	13 652	13 652
Instruments dérivés	572	572	520	520
Autres actifs	516	516	599	599
	122 329	122 329	125 621	125 621
Actifs présentés à la juste valeur				
Obligations				
Prêts et créances	16 970	18 484	16 905	18 253
Prêts hypothécaires				
Prêts et créances	29 295	30 418	29 029	30 712
Actions				
Disponibles à la vente ^[1]	376	376	534	534
	46 641	49 278	46 468	49 499
Total des actifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur	168 970	171 607	172 089	175 120
PASSIFS				
Passifs comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 009	2 009	2 253	2 253
Instruments dérivés	2 050	2 050	2 682	2 682
Autres passifs	10	10	4	4
	4 069	4 069	4 939	4 939
Passifs présentés à la juste valeur				
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 721	7 873	7 092	7 272
Débiteures et autres instruments d'emprunt	7 513	8 313	6 927	7 964
Débiteures de fiducies de capital	161	212	161	215
Dépôts et certificats	471	472	310	312
	15 866	16 870	14 490	15 763
Total des passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur	19 935	20 939	19 429	20 702

[1] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour consulter les informations supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur de la Société au 31 décembre 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à des instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices et des

procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;
- faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- surveiller les relations de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales :

31 DÉCEMBRE	2016			2015		
	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR
Financière Power	14	1	1	11	1	1
Lifeco	17 229	528	(1 484)	16 712	461	(2 163)
IGM	4 094	43	5	2 702	58	–
	21 337	572	(1 478)	19 425	520	(2 162)

En 2016, le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté de 1,9 G\$ et le risque de crédit maximal (qui représente la valeur de marché des instruments en position de profit) a augmenté, principalement en raison des activités de couverture courantes, partiellement contrebalancées par l'incidence des fluctuations des devises sur les dérivés libellés en devises, le dollar canadien s'étant raffermi par rapport à la livre sterling, à l'euro et au dollar américain.

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Arrangements hors bilan

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de rechange aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, la Société ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Engagements et obligations contractuels

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Débetures et autres instruments d'emprunt ^[1]	712	1 225	5 609	7 546
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 340	6 311	70	7 721
Débetures de fiducies de capital	–	–	150	150
Dépôts et certificats	462	7	2	471
Contrats de location simple ^[2]	147	383	317	847
Obligations d'achat ^[3]	108	172	3	283
Cotisations au titre des régimes de retraite ^[4]	324	–	–	324
Engagements contractuels ^[5]	1 084	88	–	1 172
Total	4 177	8 186	6 151	18 514
Financière Power ^[6]	7	6	251	264
Lifeco	2 292	1 252	5 028	8 572
IGM ^[7]	1 878	6 928	872	9 678
Total	4 177	8 186	6 151	18 514

[1] Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprendent des locaux à bureaux et du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, principalement liés aux services d'information.

[4] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction de modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour prévoir le moment des cotisations futures.

[5] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard de transactions d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[6] Comprend des débetures de 250 M\$ de la Société.

[7] Après la clôture de l'exercice, IGM a émis des débetures à 3,44 % sur 10 ans d'un montant de 400 M\$ et des débetures à 4,56 % sur 30 ans d'un montant de 200 M\$.

Impôt sur le bénéfice (base non consolidée)

Au 31 décembre 2016, la Société disposait de pertes autres qu'en capital de 99 M\$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur (y compris les profits en capital). Ces pertes viendront à expiration entre 2028 et 2036. De plus, la Société dispose de pertes en capital de 84 M\$ qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie. Les pertes en capital peuvent uniquement être utilisées afin de réduire des profits en capital futurs. Se reporter également à la section Transactions avec des parties liées ci-dessous.

Transactions avec des parties liées

La Financière Power a un comité des opérations entre personnes reliées et de révision composé uniquement d'administrateurs indépendants par rapport aux membres de la direction et à l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce comité a pour mandat de passer en revue les transactions qui sont proposées avec des parties liées de la Société, y compris l'actionnaire de contrôle, et de n'approuver que les transactions qu'il considère comme appropriées et qui sont effectuées selon les conditions du marché.

Dans le cours normal de leurs activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, qui comprennent l'offre de prestations d'assurance collective et les services de sous-conseiller à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power, et de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

En 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé un programme de consolidation des pertes fiscales avec IGM. Ce programme permet à la Financière Power de dégager un bénéfice imposable suffisant pour utiliser ses pertes autres qu'en capital qui viendraient autrement à expiration, alors qu'IGM bénéficie de déductions fiscales qui sont utilisées pour réduire son bénéfice imposable.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre de ce programme, la Société détenait des débetures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 2 G\$. Ces débetures représentent la contrepartie obtenue de la vente à IGM d'un montant de 2 G\$ d'actions privilégiées à 4,51 %, émises à l'intention de la Financière Power par une filiale en propriété exclusive. La Société possède le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

Sommaire des estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent porter des jugements importants, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et du bénéfice global, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants sont portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales concernent les entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, les évaluations de la juste valeur, la dépréciation de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles, l'impôt sur le bénéfice et les avantages du personnel futurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2016 de la Société.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes des filiales ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un tel contrôle existe. Elles exercent également leur jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société ou ses filiales peuvent user de leur pouvoir afin d'influer sur les rendements variables.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation et d'une détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2016 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

Les variations de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur de ces passifs, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des obligations comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer à la juste valeur leurs portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, les méthodes d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Ces méthodes prennent en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes de rendement et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen des fluctuations du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques aux dates de clôture afin d'évaluer à la juste valeur les actions de leurs portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

Prêts hypothécaires et obligations classés comme prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme prêts et créances qui est présentée est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et reflète les ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

PERTE DE VALEUR DE PLACEMENTS

Les placements sont régulièrement examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective que le placement s'est déprécié. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt, d'une faillite ou d'une défaillance, ainsi que d'un éventuel défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et aux obligations dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus antérieurs sont repris dans les produits de placement nets.

Des pertes de valeur sont comptabilisées dans les produits de placement nets relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée. Toute perte de valeur subséquente est également constatée directement dans les produits de placement nets.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

- La Société et ses filiales établissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché.
- Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes sur réduction d'un régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.
- Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.
- L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.
- Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une charge pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation en fonction de l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, ou les deux, et qu'elle pourra ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus de planification financière de la Société et de ses filiales constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture et sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Modifications comptables futures

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 17 – CONTRATS D'ASSURANCE (exposé-sondage)

En juin 2013, l'IASB a publié un exposé-sondage révisé pour IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui propose des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. La norme modifiée a pour but d'éliminer les incohérences en créant une norme unique fondée sur des principes pour la comptabilisation de tous les types de contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance. La nouvelle norme fournira également des précisions sur les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir afin d'améliorer la comparabilité des entités. IFRS 17 remplacera IFRS 4 dans son intégralité et devrait être publiée au cours du premier semestre de 2017, la date d'entrée en vigueur proposée étant le 1^{er} janvier 2021.

En 2016, à la demande de l'IASB, Lifeco a participé à des projets pilotes additionnels relatifs à l'exposé-sondage en vue de régler les enjeux potentiels liés à l'interprétation et à l'exploitation. La norme proposée diffère considérablement des pratiques comptables et actuarielles actuellement utilisées par Lifeco en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). Lifeco a indiqué qu'elle surveille activement les développements à cet égard et que, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée et entrée en vigueur, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon les politiques comptables et actuarielles actuelles, y compris selon la MCAB.

IFRS 4 - CONTRATS D'ASSURANCE

En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à la norme existante IFRS 4. La modification, intitulée Application d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour atténuer la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :

- Approche du report : permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité.
- Approche par superposition : permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

La Société et Lifeco sont admissibles aux termes de cette modification et elles appliqueront l'approche du report afin d'adopter simultanément IFRS 9 et la nouvelle norme sur les contrats d'assurance le 1^{er} janvier 2021.

IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :

- Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.
- Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers.
- Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité.

Étant donné que la Société appliquera l'approche du report, comme il est indiqué ci-dessus, la norme entrera en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2021.

IFRS 15 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui présente un modèle unique que les entités utiliseront pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle exige qu'une entité comptabilise les produits à mesure que les marchandises ou les services sont transférés aux clients au montant correspondant à la contrepartie attendue. Les exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits ne s'appliquent pas aux produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers.

La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme. La Société et ses filiales ne s'attendent pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante. Toutefois, elles ne sont pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers.

IFRS 16 - CONTRATS DE LOCATION

L'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, en vertu de laquelle le preneur doit comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et un passif de location correspondant, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location. Le preneur comptabilise la charge connexe à titre d'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et d'intérêts sur l'obligation locative. Les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et ceux dont les actifs sont de moindre valeur sont exemptés de ces exigences.

La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2016, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2016.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour offrir une assurance raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont préparés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces en raison de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction ainsi que du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2016, suivant les critères de l'*Internal Control – Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2016.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Principales données annuelles

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015	2014
Total des produits	49 122	36 512	41 775
Bénéfice net ajusté (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires) ^[1]	2 105	2 241	2 105
Par action – de base	2,95	3,14	2,96
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	1 919	2 319	2 136
Par action – de base	2,69	3,25	3,00
Par action – dilué	2,68	3,24	3,00
Actif consolidé	418 586	417 630	373 843
Total des passifs financiers	23 229	22 400	18 800
Déventures et autres instruments d'emprunt	7 513	6 927	6 887
Fonds propres attribuables aux actionnaires ^[2]	19 481	19 473	16 942
Valeur comptable par action ordinaire ^[2]	23,69	23,69	20,19
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	713,3	713,2	711,7
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,5700	1,4900	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A ^[3]	0,4725	0,4887	0,5250
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P ^[4]	0,5765	1,1000	1,1000
Série Q ^[4]	0,5252	–	–
Série R	1,3750	1,3750	1,3750
Série S	1,2000	1,2000	1,2000
Série T ^[5]	1,0500	1,0500	1,1902

[1] Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux IFRS, se reporter à la section Mode de présentation – Mesures financières et présentation non conformes aux IFRS de la présente revue de la performance financière.

[2] Les chiffres de 2015 et de 2014 ont été ajustés de manière rétrospective, comme il est expliqué à la note 16 des états financiers consolidés de 2016 de la Société.

[3] Les actions privilégiées de premier rang de série A donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes.

[4] Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, en circulation ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q. Les actions privilégiées de premier rang, série Q, donnent droit à un dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement à un taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois plus 1,60 %. Le taux de dividende pour les 8 965 485 actions de série P restantes a été rajusté pour correspondre à un taux annuel fixe de 2,31 %, ou 0,144125 \$ par action, payable trimestriellement en espèces.

[5] Émise en décembre 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2014 et s'élevait à 0,4027 \$ par action.